

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 731/2013 DE LA COMMISSION**du 29 juillet 2013****modifiant pour la cent quatre-vingt-dix-septième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 1, point a), et son article 7 bis, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 énumère les personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.
- (2) Le 22 juillet 2013, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de radier une personne physique de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des

ressources économiques après avoir examiné la demande de radiation présentée par cette personne, ainsi que le rapport d'ensemble du médiateur institué conformément à la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, le 19 juillet 2013, il a décidé de modifier une mention figurant sur cette liste.

- (3) Il convient donc de mettre à jour l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 29 juillet 2013.

*Par la Commission,
au nom du président,
Chef du service des instruments de politique étrangère*

⁽¹⁾ JO L 139 du 29.5.2002, p. 9.

ANNEXE

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée comme suit:

- (1) La mention suivante, qui figure dans la rubrique «Personnes physiques», est supprimée:

«Muhammad 'Abdallah Salih **Sughayr** [alias a) Muhammad' Abdallah Salih Al-Sughayir, b) Muhammad' Abdallah Salih Al-Sughaier, c) Muhammad' Abdallah Salih Al-Sughayer, d) Mohd Al-Saghir, e) Muhammad Al-Sugayer, f) Muhammad 'Abdallah Salih Al-Sughair, g) Muhammad 'Abdallah Salih Al-Sugair, h) Muhammad' Abdallah Salih Al-Suqayr, i) Mohammad Abdullah S Sughayer, j) Abu Bakr, k) Abu Abdullah]. Né le 20.8.1972, à Al-Karawiya, Oneiza, Arabie saoudite. Passeport n°: E864131 (passeport saoudien délivré le 30.12.2001 et arrivé à expiration le 6.11.2006). Nationalité: saoudienne. Renseignement complémentaire: impliqué dans la fourniture de fonds, d'armes et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf pour le compte duquel il recrute. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 9.10.2007.»

- (2) La mention «Omar Mahmoud **Uthman** [alias a) Al-Samman Uthman, b) Umar Uthman, c) Omar Mohammed Othman, d) Abu Qatada Al-Filistini, e) Abu Umr Takfiri, f) Abu Omar Abu Umar, g) Abu Umar Umar, h) Abu Ismail]. Né le a) 30.12.1960, b) 13.12.1960; à Bethléhem, Cisjordanie, Territoires palestiniens. Nationalité: jordanienne. Adresse: Royaume-Uni (depuis 1993). Renseignements complémentaires: détenu au Royaume-Uni entre octobre 2002 et mars 2005 et entre août 2005 et juin 2008; en détention provisoire au Royaume-Uni depuis décembre 2008 (situation en mars 2009). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 17.10.2001.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes suivantes:

«Omar Mahmoud **Uthman** [alias a) Al-Samman Uthman, b) Umar Uthman, c) Omar Mohammed Othman, d) Abu Qatada Al-Filistini, e) Abu Umr Takfiri, f) Abu Omar Abu Umar, g) Abu Umar Umar, h) Abu Ismail]. Né le a) 30.12.1960, b) 13.12.1960, à Bethléhem, Cisjordanie, Territoires palestiniens. Nationalité: jordanienne. Adresse: Jordanie (depuis juillet 2013). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 17.10.2001.»
